

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Thomas CAMPEAUX en qualité de préfet d'Indre-et-Loire ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants approuvées par la présidente du tribunal judiciaire de Tours ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – A compter de ce jour, sont désignées, pour six ans, membres des commissions chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux ci-après.

Tableau relatif à l'arrêté préfectoral du 11 août 2026 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales

COMMUNES QU'AU MOINS DEUX LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL					
Arrondissement de CHINON					
Nom de la commune	Membres de la commission de contrôle				
	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
Ambillou	BARRIER Charles Suppléant : BOURGEOIS Isabelle	RICROT Lionel Suppléant : BOURGEOIS Isabelle	BRAUD Santiana Suppléant : BOURGEOIS Isabelle	SAVATIER Sylvie Suppléant : BETTE Thierry	RICHARD Pascal Suppléant : BETTE Thierry
Beaumont-Louestault	CHEVESSIER Nadine	BEZAULT Willy	BENOIST Xavier	COUSSEAU Romuald	BEURROIS Marlène
Broye-sous-Faye	GUYOT Michèle	CHATONNET Sébastien	FERREIRA DA SILVA Franck	BEAUVILAIN Patrice	VERFAILLIE Serge
Broye-sur-Maulne	De BAUDREUIL Amaud	JAMIN Valérie	DEFOND-MULLER Claire	MOINET Fédica	MARTEAU Pascal
Brèches	PICHARD Laurent	BIGNON Christian	MATHIEU Indiana	AGESNE Nathalie	HUET Mathilde
Bueil-en-Touraine	RENAULT Delphine	BELLIARD Cécilia	MANCOP Natasha	GUETTIER Renaud	FOX Elliott
Cerelles	TALBERT Maria Suppléant : DUVAL Laurence	HERBERT François-Xavier Suppléant : BOULAND Amélie	BOCHES Jean-Christophe	DESALE Caroline	GARANNE Cédric
Château-la-Vallière	GUERCHE Sylvia Suppléant : MADI Zainal	BOUZEAU Yannick Suppléant : MADI Zainal	JOSELON Cristina Suppléant : MADI Zainal	CHAPIN Bernard Suppléant : DEPOIX Patricia	MERCHIER Gérard Suppléant : DEPOIX Patricia
Chinon	BOISNIER Chantal Suppléant : FLEUREAUX Eric	GACHET Mayliène Suppléant : SARKADI Nicolas	GUEYE Edwiga Suppléant : GUERTIN Christophe	PANNIER Martine Suppléant : RUFET Corinne	DUFRESNE Daniel Suppléant : BOURGEOIS Gaëlle
Chouzé-sur-Loire	DASSONVILLE Lisa Suppléant : VENNEVIER Laurence	THIBAUT Guilaine Suppléant : VENNEVIER Laurence	THOUET Christian Suppléant : VENNEVIER Laurence	MARTINEZ Patrick Suppléant : JAUSELON Nicolas	BRUNET Vanessa Suppléant : JAUSELON Nicolas
Cléré-les-Pins	CORDEIRO Catherine	MOREL Sandra	DUPIET BELSOEUR Céline	DELAUNAY Pascale	GUIET Patrick
Faye-la-Vineuse	FUSEAU Sylvette	MARTIN DE LESCURE Noëlla	CASTELLANA Véronique	SAUVAIGO Sophie-Anne	CAILLETEAU David
La Roche-Clermoult	BEL François	BLANQUART Hélène	HADJIMANUEL Fabio	DELAHAYE Pascale	CHEVALIER Pierre
Mazères-de-Touraine	ALBERT Nicolas	DOUTRE Enriqua	GRANDON Stéphanie	MELO Isabelle	PAPIN Sébastien
Neuil	HARDOUIN Mariella	RATEAU Dorothée	BIZIERES Emilie	MORIN Fabrice	MAILET Alexia
Neuillé-Pont-Pierre	COTEREAU Christian Suppléant : JAGUENEAU François	LEFRANÇOIS Grégory Suppléant : BERGER Pauline	LEFRANÇOIS Franca Suppléant : ROCHA DA CONCEICAO Brice	BOILLETOT-MARTIN Pauline Suppléant : LANGOUET Thierry	HALLIE Jérémy Suppléant : ROY Christophe
Nouâtre	TOURNEUR Christine	BUROLLET Raoul	KOUDOHIN Vanessa	BORIE Nathalie	GARNIER Sophie

Article 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire et les maires des communes du département d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

TOURS, le 11 août 2026

Pour le Préfet et par délégation,

La Secrétaire Générale



Florence GOUACHE